

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présenté au Conseil Municipal du 29 janvier 2020

PREAMBULE

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ainsi, l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 24 juillet 2014 précise que :
« Dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, une séance du Conseil Municipal est consacrée au débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir (art. L.2312.1 du C.G.C.T.).

Le débat est introduit par un rapport du Maire préalablement examiné par la Commission des Finances.

Chaque conseiller municipal peut intervenir dans le débat, lequel, au terme de la loi, ne vaut pas obligation pour le Maire de modifier son projet de budget.

Ce débat constitue un recueil d'opinions sur la politique budgétaire en termes d'équilibre, nature et niveau des dépenses et recettes. »

La Loi NOTRe du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, a créé, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, la loi impose que le rapport présenté contienne les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a introduit l'obligation de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

I. CONTEXTE GENERAL

A. SITUATION GLOBALE

1. Zone Euro

L'incertitude sur les perspectives économiques mondiales atteint un niveau très élevé avec les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, les risques concernant le Brexit, aux autres tourments géopolitiques. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs.

Dans la zone euro, après une reprise de la croissance au 1^{er} trimestre 2019 et une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti au 2^{ème} et 3^{ème} trimestres (+0,2%) et devrait stagner au 4^{ème} trimestre. Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 1,9% en 2018 à 1% en 2019 et 0,6% en 2020.

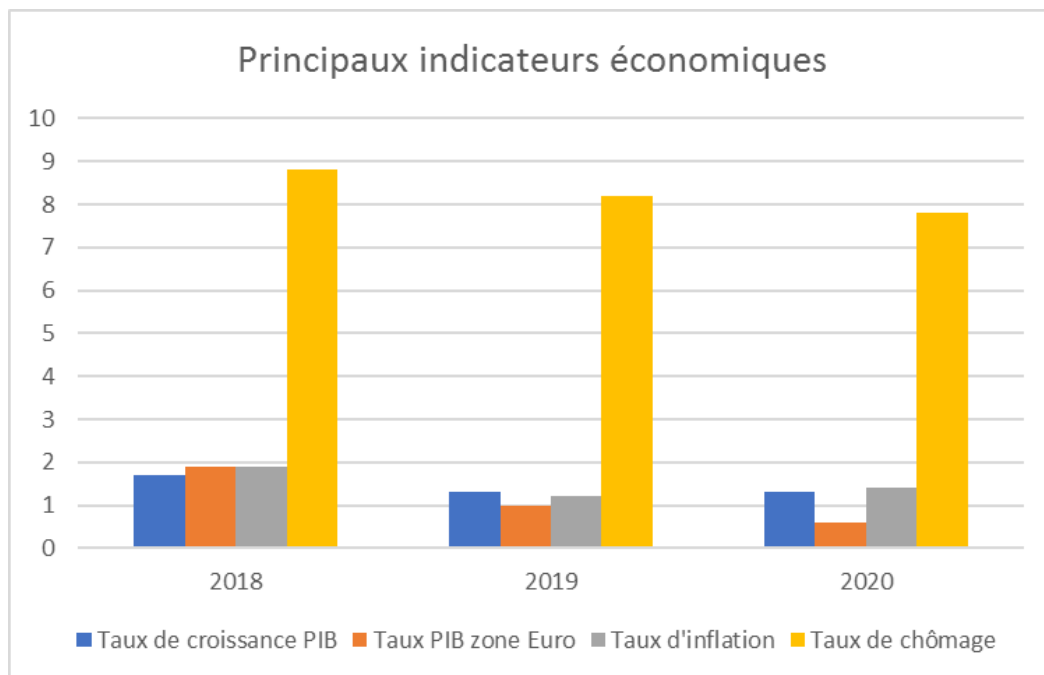
2. France

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Après une croissance de +1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à +1,4% en 2019 et à +1,3% en 2020.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, la faiblesse de l'inflation et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat. Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, en phase d'augmentation, est également facteur de soutien de l'activité, du fait notamment des taux d'intérêts très bas, voir négatifs. En 2019, le pouvoir d'achat augmenterait fortement pour atteindre son meilleur niveau depuis 2007, à +2,0%. Par ailleurs, le taux de chômage devrait passer de 8,8% en 2018 à 8,2 en 2019 puis 7,8% en 2020.

L'inflation moyenne en 2018 a été de 1,85%, en nette augmentation par rapport à 2017 (1%) et 2016 (0,2%). Elle se situe à 1,2% sur les 7 premiers mois de 2019. Les prévisionnistes projettent entre 1,2 et 1,4% pour l'année 2019, bien en dessous des 2% ciblé par la BCE. La remontée est plutôt prévue en 2020-2021. Le déficit public diminuera de plus de 20 milliards d'euros en 2020. En 2019, le solde public devrait atteindre -3,1€ du PIB, pour s'établir à -2,2% du PIB en 2020.

De la même manière, l'endettement devrait commencer à décroître en 2020. Après avoir atteint 98,4% du PIB en 2018, puis 98,8% en 2019, il pourrait atteindre 98,7% en 2020.



3. Loi de Finances

La Loi de Finances 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Cependant, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne devrait pas aller jusqu'à son terme, le contexte de ces derniers mois suggérant quelques adaptations. Une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités atteignent 115,7 milliards d'€, en hausse de 3,3% par rapport à 2019. Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités et les dépenses relatives aux relations avec les collectivités territoriales représenteront 49,1 Mds d'€.

La DGF sera stable à 26,802 Mds d'€, avec toujours le mécanisme d'écrêtement plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

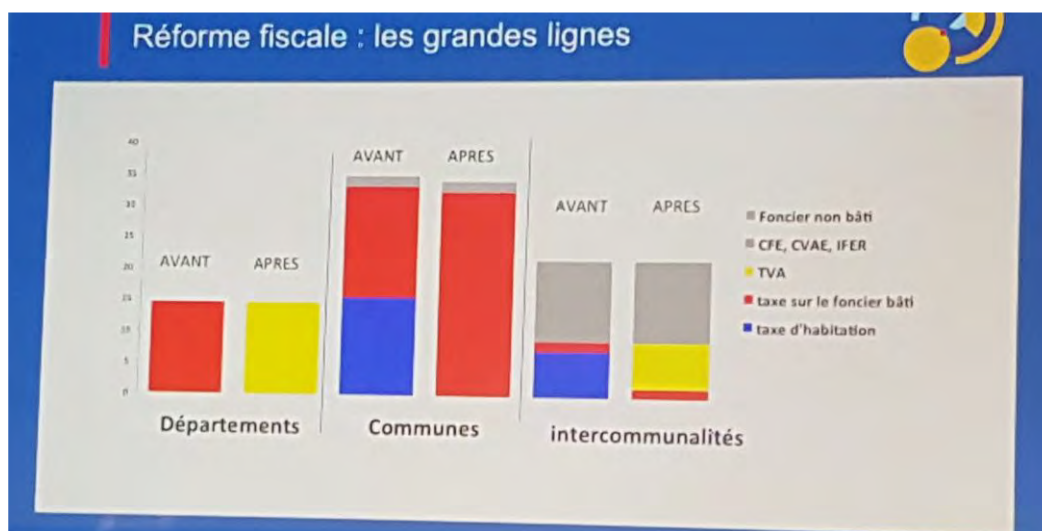
La DETR sera maintenue à 1 Md d'€, comme le FPIC à 1Md d'€ également. La DCRTP devrait quant à elle baisser de 10M€.

Le FCTVA poursuit sa croissance avec +6,2%, grâce au regain d'investissement depuis 2017. Par ailleurs l'automatisation de la gestion du FCTVA prévue initialement en 2019, est à nouveau reporté à 2021.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures. Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions d'euros, au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI, dans le cadre des mesures de soutien à l'investissement local, sont maintenues à 1,8 milliards d'euros.

Le dispositif de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait se poursuivre jusqu'en 2023. Les communes et EPCI ne percevront plus la TH dès 2021 et la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux communes. Pour gérer certaines disparités, un coefficient correcteur est mis en place. Ce coefficient est figé, mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En compensation, les départements seront bénéficiaires d'une fraction de TVA.



Par ailleurs, la taxe GEMAPI pèsera plus fortement sur les 3 impôts restant (TFPB, TFPNB et CFE) et la contribution à l'audiovisuel public sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 01 janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation, dont la base actuelle date de 1970. Cette révision devrait être opérationnelle à compter du 01 janvier 2026. En attendant, la revalorisation des valeurs locatives des locaux soumis à la TH sera indexée sur le taux de +0,9% basé sur l'indice des prix à la consommation. Pour le calcul de la taxe foncière, l'indice sera de 1,2%.

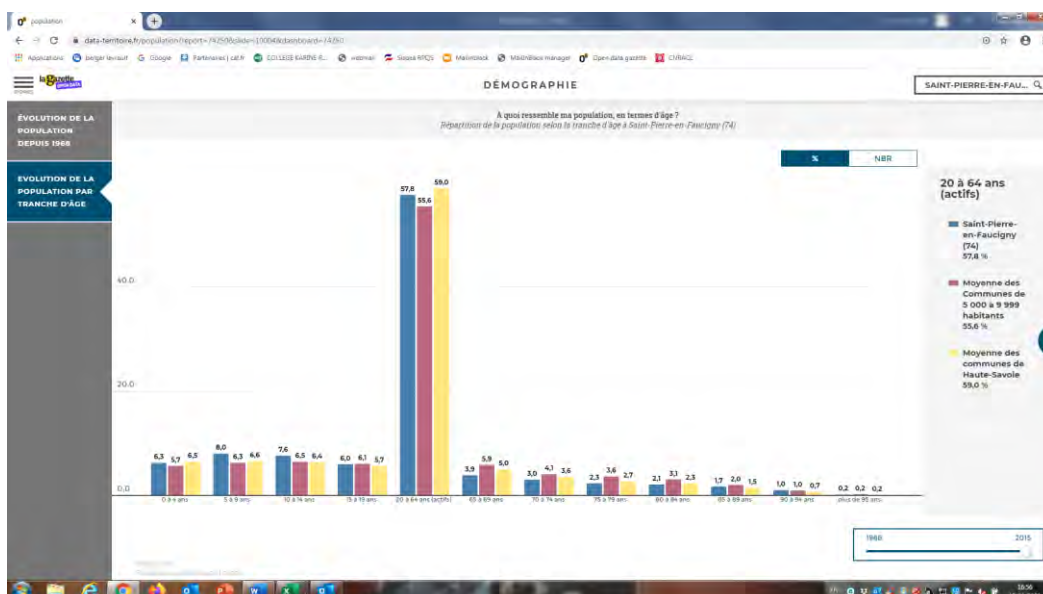
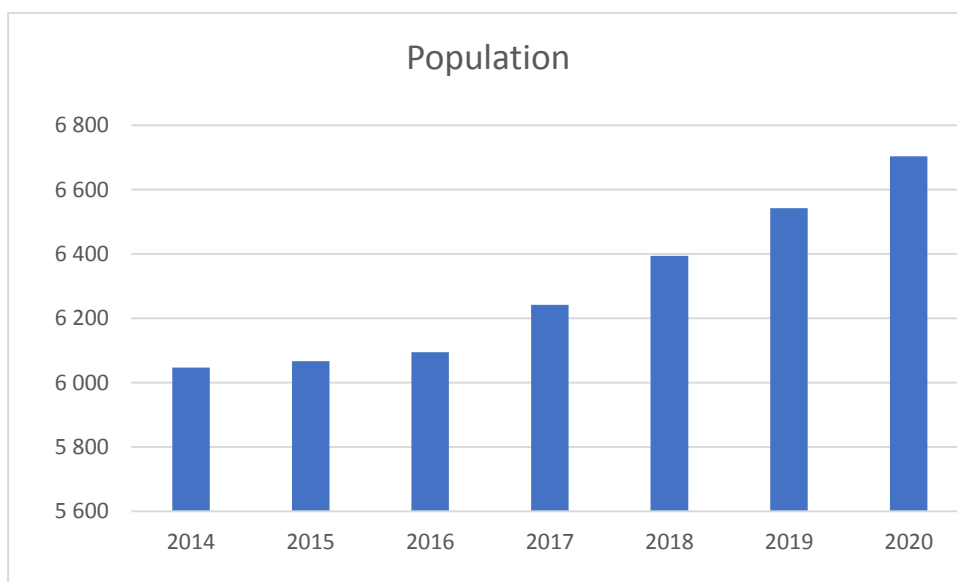
Dans la continuité des précédentes LF, l'objectif à atteindre reste de limiter les augmentations des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%.

II. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

A. ANALYSE FINANCIERE

La population légale en vigueur à compter du 01 janvier 2020 est de 6.704 habitants (contre 6.542 en 2019), soit une hausse de 2,48%.

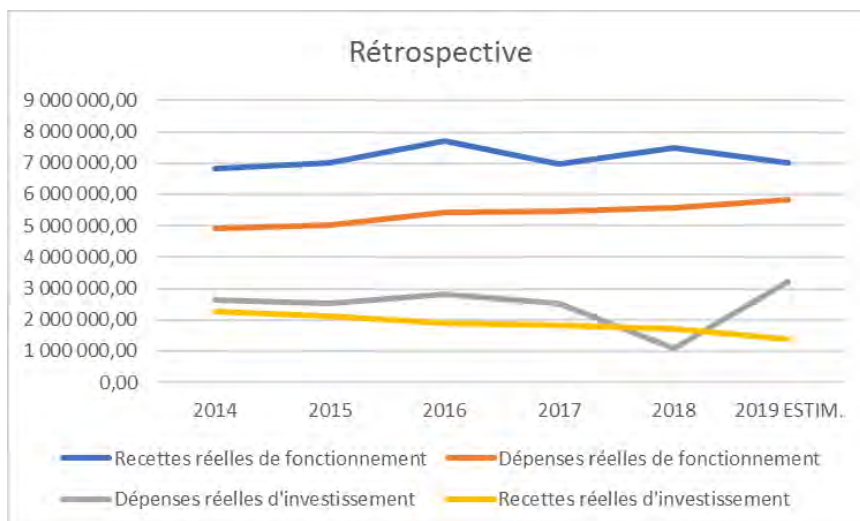
Cela représente, en 2018, 3.635 foyers fiscaux, dont 47,3% de foyers non imposés (moyenne nationale dans la strate démographique 56,2%). Le revenu fiscal moyen est de 36.362 € (moyenne nationale 26.741 €)



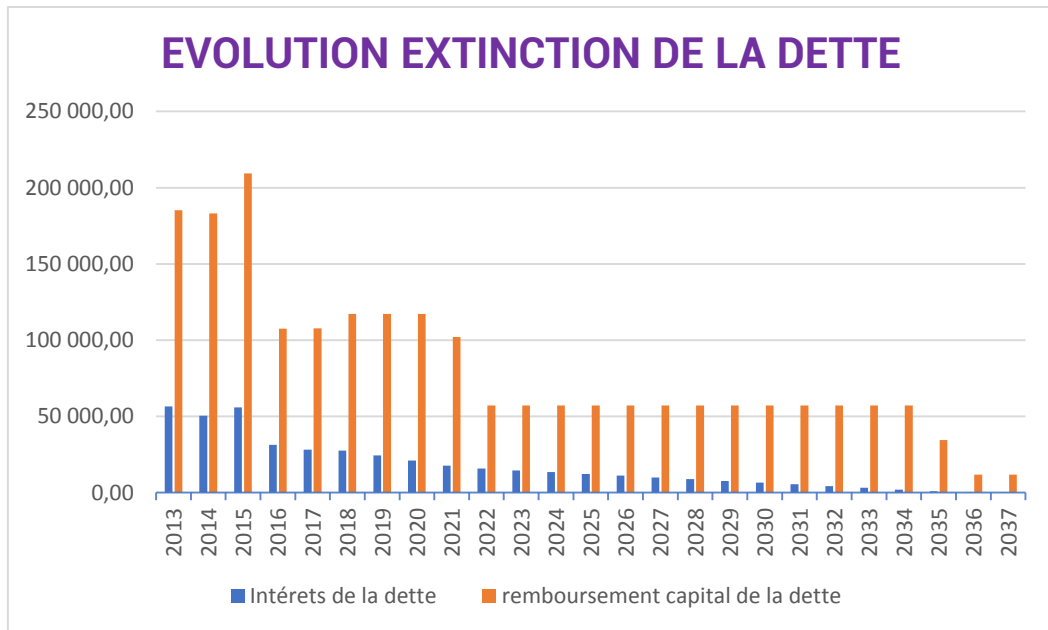
Comme les années précédentes et afin d'éclairer le débat, il est proposé de porter un regard sur l'évolution budgétaire de la commune au travers d'une rétrospective de l'exécution des 5 derniers exercices budgétaires jointe en annexe.

Celle-ci fait apparaître les éléments suivants :

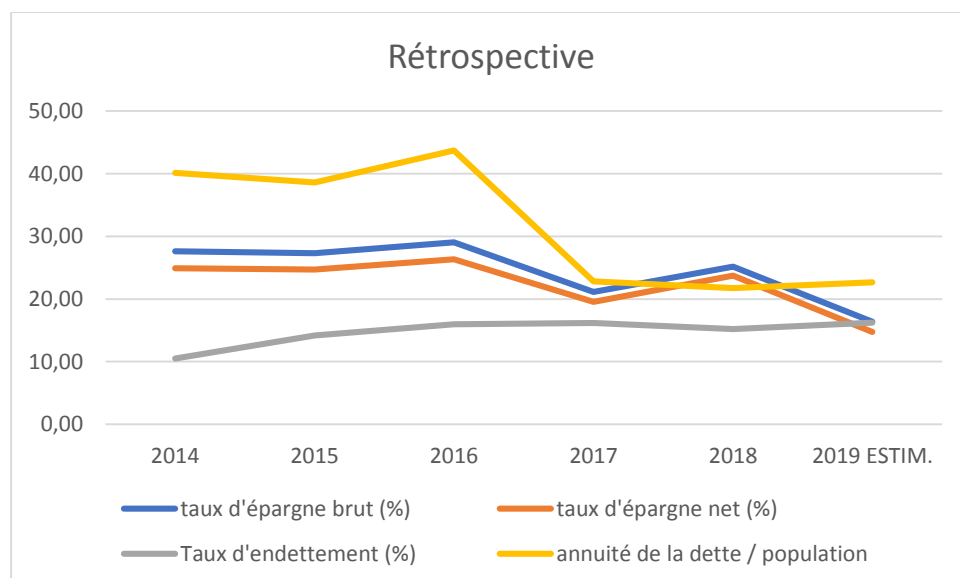
- Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) ont légèrement baissé globalement, avec une diminution de 0,06% sur 5 ans et compte tenu de la baisse importante de la DGF (-77% en 5 ans).
- Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) ont augmenté de + de 23% en 5 ans. Cela est dû essentiellement aux dépenses de personnel (+ 15%) et aux atténuations de produits, dont FPIC et prélèvement loi SRU (+73%).
- Cela a conduit à une baisse de l'épargne, mais qui permet de maintenir un prélèvement à la section d'investissement supérieur à 900.000 €, très correct.
- Les charges de personnel ont augmenté de 15% en 5 ans, mais le ratio global est en baisse à un niveau pas atteint depuis 2014 et très inférieur à la moyenne de la strate (56,3% contre 46,80 % pour la commune en 2017 et 45,43 % en 2019).
- Les recettes réelles d'investissement ont augmenté singulièrement en 2019 afin de permettre la réalisation des programmes décidés par la commune et compte tenu des résultats reportés encore très importants.

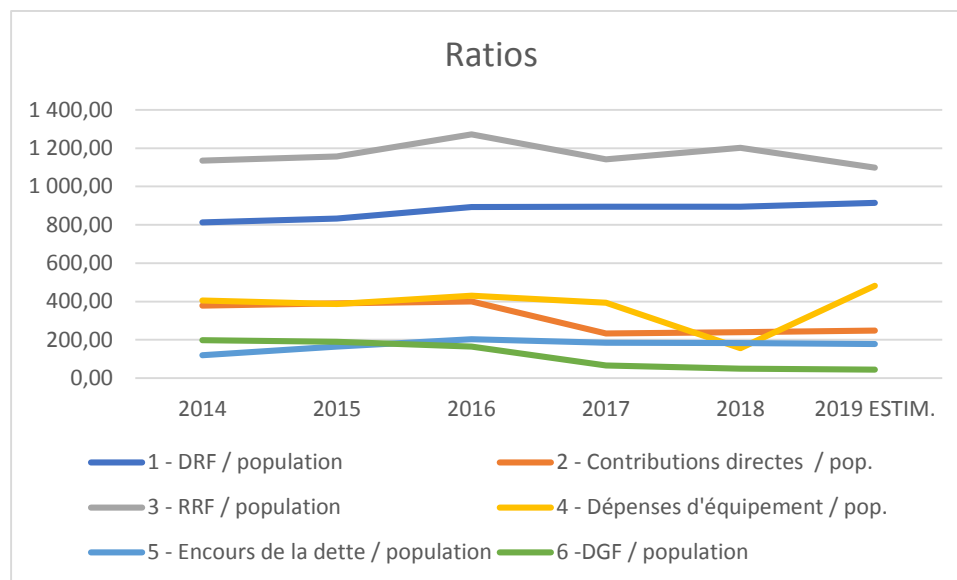


- L'encours de la dette a augmenté de près de 33% en 5 ans, du fait des emprunts réalisés auprès du SYANE dans le cadre des opérations d'enfouissement des réseaux secs, mais reste tout à fait raisonnable à 202 € par habitant (moyenne de la strate : 874 €/habitant en 2017), l'annuité de la dette étant de 22,49 € par habitant en 2019. Elle augmentera à 23,66 € en 2020 avec une annuité à 158.591,58 €.



A noter, qu'à emprunts constants, la dette va singulièrement diminuer en 2022, du fait de l'extinction de l'emprunt relatif à l'acquisition de Cohendier qui se termine en 2021 (annuité de 65.130 €), ce qui donne d'importantes possibilités si la commune en avait besoin.



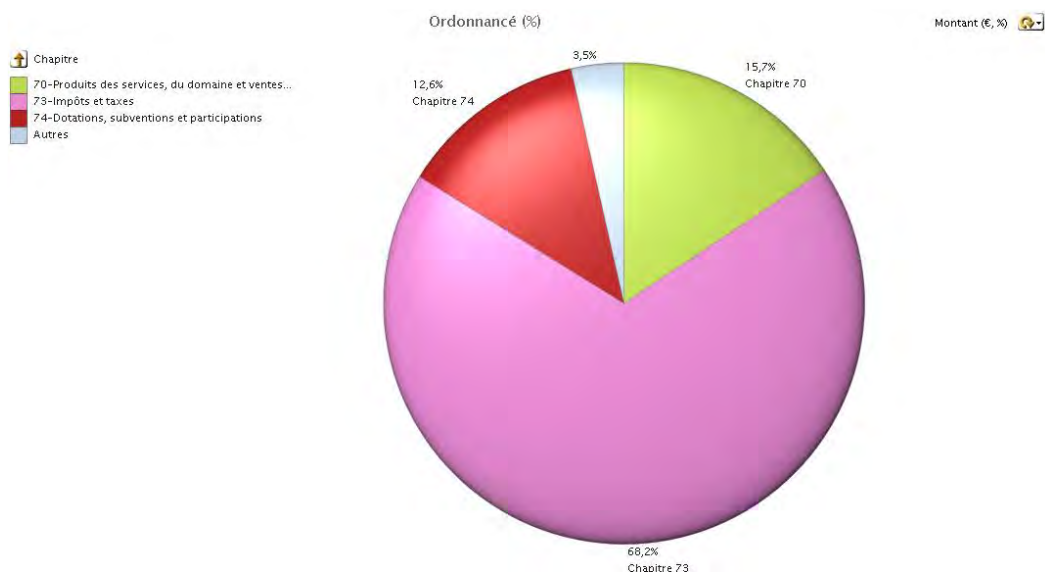


Cependant, et comme les années précédentes, les efforts de rigueur engagés devront être poursuivis en contenant les dépenses de fonctionnement, afin de conserver les possibilités financières de la commune en matière d'autofinancement.

L'objectif fixé par l'Etat concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement reste de l'ordre de 1,2%. Il conviendra de continuer à s'en rapprocher le plus possible, malgré des impératifs de gestion des différents services à maintenir pour conserver un bon état général du patrimoine et une qualité de service optimum, tout en cherchant à optimiser les charges de fonctionnement.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont globalement augmenté de 5,34 %.



1. Fiscalité

Recettes encaissées en 2019 en fiscalité directe :

- TH : 1.066.208 € au taux de 9,09 % (soit + 60.283 € par rapport à 2018)
- TFPB : 584.367 € au taux de 5,95 % (soit + 31.059 € par rapport à 2018)
- TFPNB : 19.355 € au taux de 33,59 % (soit + 305 € par rapport à 2018)

A quoi s'ajoutent :

- FNGIR : 657.124 € (+ 503 € par rapport à 2018)
- DCRTPT : 341.568 € (- 4.061 € par rapport à 2018)

Soit un total perçu en 2019 au titre de la fiscalité directe locale de 2.668.622 € (+ 88.089 € par rapport à 2018).

L'Etat ne notifiera que fin mars les bases d'imposition prévisionnelles 2020 qui permettront de calculer le produit fiscal attendu. Pour 2020, il est proposé, comme les années précédentes, de ne pas augmenter les taux, tout en tenant compte de l'actualisation des bases prévue par la LF.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, elle ne concernera donc que les résidences principales, sachant que la commune compte environ 3.100 logements imposés à la TH, dont 5,2% sont des résidences secondaires. Une première estimation des ressources après la réforme a été faite par la DDFIP, qui fait ressortir la mise en place pour la commune d'un

coefficient correcteur de 0,93 pour conserver, à l'euro prêt, le montant perçu avant la réforme. Ce coefficient, construit sur les données 2018, est indicatif, sa valeur définitive sera calculée début 2021, à partir des taux appliqués en 2017 et sur les bases de 2020.

2020 sera donc la dernière année de perception par la commune de la TH. A partir de 2021, la commune percevra, en compensation, la TFPB perçue auparavant par le département, amendée par le coefficient correcteur.

De plus, 51.860 € ont été perçus au titre des allocations compensatrices – 6.538 € par rapport à 2018).

Par ailleurs, la CCPR a versé, au titre de l'attribution de compensation prévue dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, une somme de 1.457.707,32 € identique à 2018). L'attribution de compensation provisoire fixée pour 2020 est, pour le moment la même que 2019 et tient compte des transferts des compétences « périscolaire » et « pôles d'échanges multimodaux ». Ce montant est susceptible d'être révisé en fonction de l'évaluation des charges transférées et pour tenir compte, notamment, de la nouvelle compétence « économique » et d'une participation éventuelle au pôle métropolitain. Cela fera l'objet, si besoin, d'une nouvelle CLECT pour une révision éventuelle en fin d'année.

2. Concours de l'Etat

DGF : 179.224 € ont été encaissés en 2019 (- 27.683 € par rapport à 2018, soit -9,1%). C'est donc une baisse d'environ 77 % en 5 ans.

DSR : 81.261 € ont été encaissés en 2019 (+ 1.618 € par rapport à 2018)

Bien que le montant global au niveau national soit de nouveau figé pour 2020, le montant communal pourra baisser, tenant compte du potentiel fiscal et de l'écrêtement prévu sur les recettes de fonctionnement. La notification définitive n'interviendra pas avant la fin du premier semestre.

3. Autres recettes

- Taxe sur l'électricité (TCCFE) : 118.090,24 € ont été perçus en 2019 (-12.071,55 € par rapport à 2018).

Cette taxe, perçue par le SYANE, est reversée à la commune sur la base de 85%, en contrepartie d'un taux de subventionnement sur les travaux d'enfouissement de 40%.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 410.786,52 € ont été perçus en 2019 (+ 149.571,11 €).

Cette taxe dépend des transactions immobilières réalisées, sur la base d'un taux de 1,20 %.

- 972.324,58 € ont été encaissés au titre des produits des services (+ 34.996,51€ par rapport à 2018). Cela représente 405.452,82 € pour le multi-accueil, 500.756,52 € pour le périscolaire, 62.426,44 € pour le service jeunesse et 3.688,80 € pour la médiathèque.

Ainsi, 50.506 repas ont été livrés aux restaurants scolaires en 2019, soit une progression de 7,4%, 89.394 heures ont été réalisées en périscolaire (+14,4%), 31.872 prêts de livres ont été réalisés à la médiathèque (+13,2%), les autres services étant relativement stables.

Le Contrat Enfance Jeunesse, qui lie la commune avec la CAF, arrivant à échéance fin 2019 sera renégocié en 2020.

De plus, la CCPR a remboursé à la commune 78.625 € au titre des charges (des écoles maternelles Georges Lacrose et Toisinges, ainsi que des restaurants scolaires du centre et des Canelles. La même somme est attendue en 2020.

- La commune a perçu pour la deuxième fois en 2019, un FCTVA sur les dépenses d'entretien éligibles réalisées sur la voirie et les bâtiments publics, pour un montant de 36.833 € (- 197 € par rapport à 2018) et sur la base d'un taux de 16,404 %.

- 1.104.007 € ont été perçus au titre de la compensation genevoise (+89.023 € par rapport à 2018), sur la base de 865 frontaliers.

Cette somme a permis, depuis de nombreuses années, de conserver une épargne de précaution.

Comme proposé en 2018, elle a été fléchée sur les dépenses concernant la réhabilitation du presbytère en maison médicale, dont les travaux vont se terminer en 2020.

- 23.737,14 € ont été perçus au titre des remboursements sur rémunérations du personnel, compte tenu des arrêts maladie.

- Les revenus des immeubles se sont élevés à 43.201,14 €, dont 10.000 € de l'EHPAD « Vivre Ensemble » dans le cadre du bail emphytéotique.

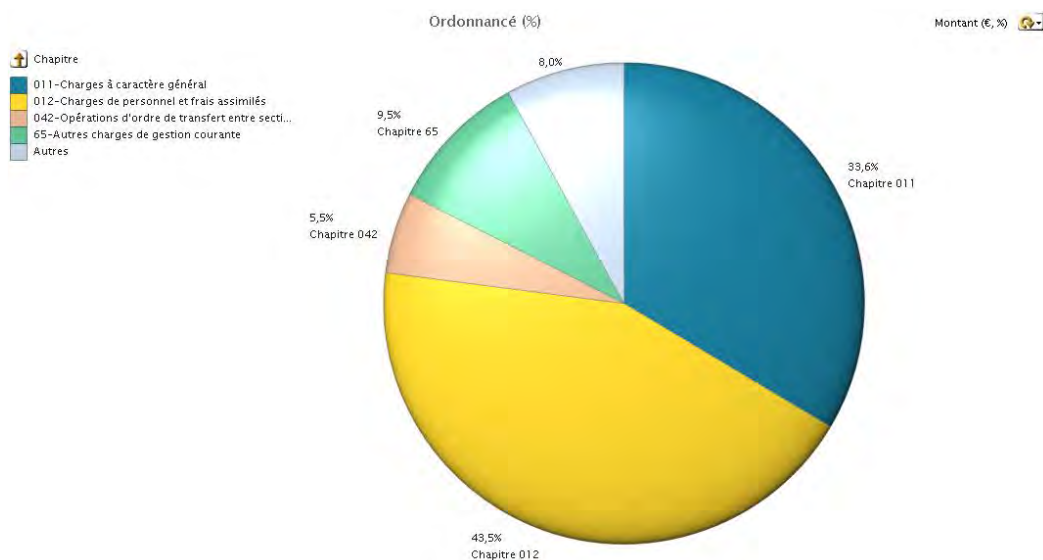
- Dans le cadre de la politique d'accompagnement en faveur des communes accueillant une station de transfert d'ordures ménagère, 14.622,06 € ont été versés par le SIDEFAGE en 2019, à raison de 1 € la tonne compactée sur site.

- Suite à la pose de panneaux photovoltaïques à l'école du centre, EDF a versé à la commune une somme de 2.671,41 € en 2019 (3.139,35 en 2018). 3.115,03 € sont attendus pour 2020.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet « initiation au numérique des seniors », la CARSAT a attribué une subvention de 23.500 € pour la mise en place d'ateliers d'initiation.

C. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,10% en 2019.



Le remboursement de l'intérêt des emprunts sera de 25.670,18 € et la dotation aux amortissements de 385.096,38 €.

1. Dépenses de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 2.815.988,58 € en 2019 (+ 73.029,25 € par rapport à 2018, soit + 1,9% par rapport à 2018). Cela représente 45,43 % des dépenses réelles de fonctionnement (47,31 % en 2018), le taux étant de 56,3 % au niveau de la moyenne nationale de la strate.

L'effectif au 01 janvier 2019 était de 90 agents, soit 71,55 ETP. Au 01 janvier 2020, on compte 87 agents, soit 69,5 ETP, dont près de la moitié pour les services extérieurs à la population. Cette diminution s'explique par le fait que les agents de ménage des écoles n'ont pas été remplacés à leur départ. Cette prestation est maintenant confiée à des entreprises privées.

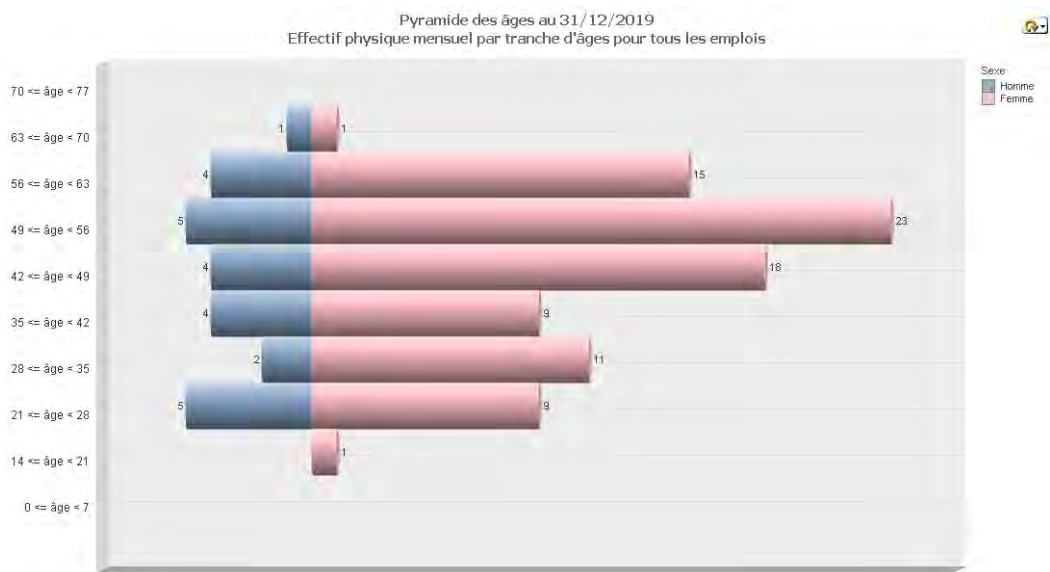


Pour 2020, il faudra tenir compte notamment, en plus des provisions habituelles :

- de la prise en compte sur 12 mois du 4^{ème} agent à la médiathèque, recruté en septembre et des agents recrutés à l'occasion de la création du service festivité
- des revalorisations prévues dans le cadre du PPCR et des effets report induits
- des revalorisations de carrière de certains cadres d'emplois et des avancements de grade et d'échelons
- de l'augmentation du SMIC de 1,2% au 01 janvier 2020
- des recrutements à réaliser au pôle ressources, dans le cadre de sa réorganisation et afin d'anticiper des départs à la retraite et assurer la continuité de service
- du recrutement d'un animateur supplémentaire au service jeunesse pour l'accueil de loisirs
- du recrutement d'agents supplémentaires au service périscolaire, compte tenu de l'augmentation des effectifs des enfants accueillis.
- des provisions à constituer et/ou à anticiper dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique : allocation chômage liées à une perte involontaire d'emploi, valorisation financière du compte personnel de formation, rupture conventionnelle, indemnité de précarité, ...

Par ailleurs, cette Loi indique que chaque collectivité doit arrêter une ligne directrice de gestion qui détermine la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette

ligne fixe les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours. Une réflexion devra donc avoir lieu dans le courant de l'année.



2. Participations – Subventions

- Le SDIS a décidé d'augmenter la contribution des communes de 0,89 %, à 207.071 €, au lieu de 205.244 € perçu en 2019.

- Les contributions aux organismes de regroupement comprennent :

- La participation à l'espace aqualudique des Foron qui s'est élevée à 104.264,94 €. Une participation plus importante pourrait être demandée en 2020, compte tenu des importants travaux envisagés et de l'augmentation des charges de fonctionnement. On peut estimer à environ 175.000 € la quote-part qui pourrait être demandée à la commune.
- La participation aux frais fixes du Syane élevée à 0,55 € par habitant
- L'adhésion à l'association des Maires

- La commune verse à InnoVales 20.000 € de subvention depuis 2014. Une demande a été à nouveau formulée pour 2020 pour l'appui à leurs actions.

- 153.286 € de subventions de fonctionnement ont été versées en 2019 aux associations et 13.000 € au CCAS à titre de subvention d'équilibre.

3. Atténuation de produits

La commune est concernée par 2 mécanismes de reversement :

- le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU :

Du fait de son appartenance à l'agglomération de Cluses (au sens de l'INSEE), le taux minimum de Logements Locatifs Sociaux de la commune était fixé à 20 % pour la période triennale 2017-2019. Aucune information n'a encore été reçue pour la période suivante.

428 logements LLS ont été recensés au 01 janvier 2019 (contre 425 en 2018). Le nombre de LLS manquants sera notifié dans le printemps, ce qui conduira la commune à devoir s'acquitter à nouveau du prélèvement sur ces recettes fiscales. Le montant était de 50.455,70 € en 2019.

- le FPIC s'est élevé à 219.486,00 € en 2019 (213.923,00 € en 2018), en constante augmentation depuis sa création en 2012. Cependant, l'augmentation devrait être modérée pour 2020, dans la mesure où il a été stabilisé au niveau national, mais calculé en tenant compte du potentiel financier de la commune et des ressources fiscales perçues.

4. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général ont augmenté de 5,58 % en 2019, par rapport à 2018, avec un total de 2.206.806,88 €.

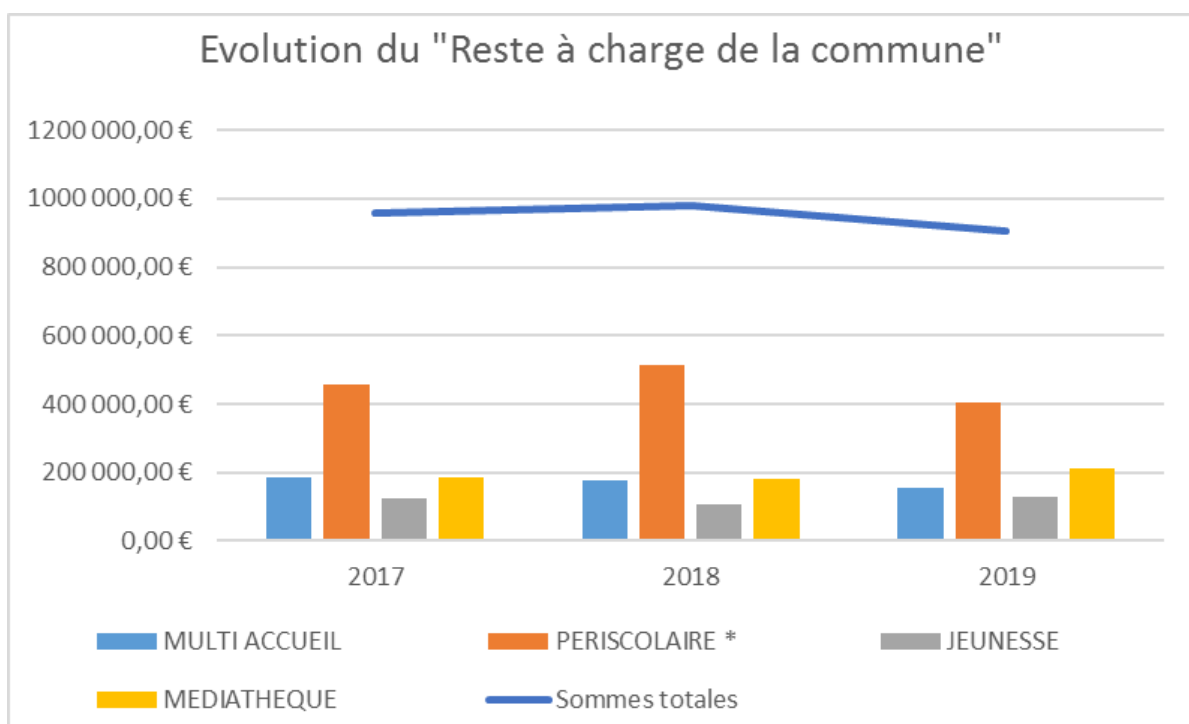
Les marchés à bons de commande sont poursuivis :

- entretien des espaces verts
- intervention sur les réseaux électriques et maintenance de l'éclairage public
- entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation
- travaux de revêtements bitumineux et de génie civil annexes
- travaux d'entretien et de création de signalisation horizontale
- fourniture de signalisation verticale et accessoires
- salage et déneigement des voies communales, cours et abords d'écoles et lotissements communaux.

Les charges d'énergie – électricité se sont stabilisés en 2019 : 277.948,13 € en 2019, contre 283.317,70 € en 2018, soit -1,89%, après des augmentations régulières depuis 4 ans.

Les achats de prestations de service sont toujours en augmentation, du fait notamment de la fréquentation, sans cesse en progression, des effectifs des restaurants scolaires et du périscolaire. 286.994,78 € ont été dépensés en 2019, contre 270.687,32 € en 2018, soit +6,02%.

Cependant, malgré les augmentations de fréquentations, les dépenses des services extérieurs ont baissé d'environ 3,5% (-18.000 €), globalement, le reste à charge pour la commune est passé en dessous de la barre des 50% (48,20% contre 51,15% en 2018) avec environ 905.000 €, soit près de 135 € par habitant.



Le solde d'exécution de l'année 2019 devrait se réduire à environ 3.000.000 € (3.156.118,17 € en 2018), ce qui conduira nécessairement à diminuer les prévisions de virement à l'investissement, qui ne pourront être maintenues à 900.000 €.

Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement doivent être poursuivis, afin notamment de continuer à maintenir une épargne suffisante et approchant les 10 % des recettes de fonctionnement pour que la commune dispose toujours d'une marge de manœuvre suffisante.

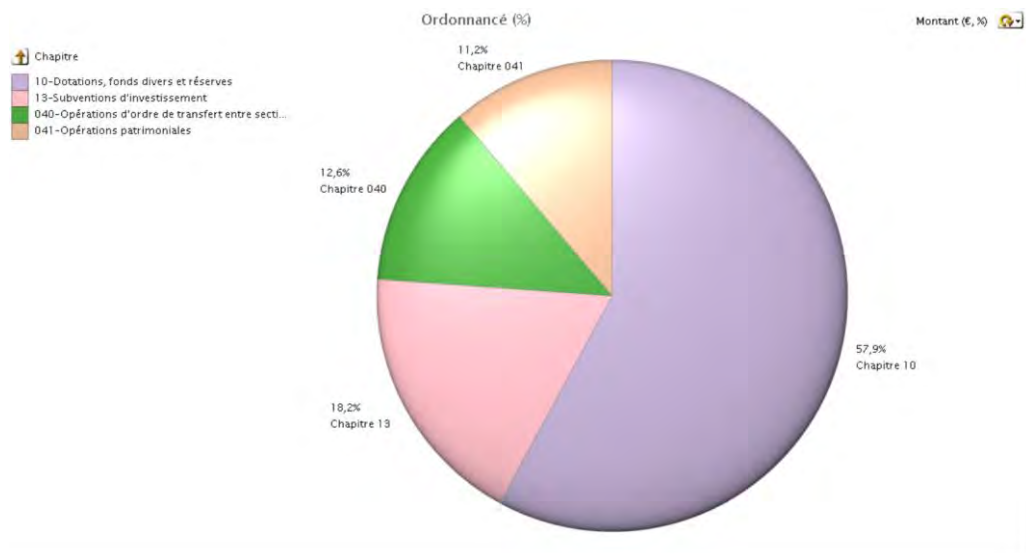
En synthèse, la prospective sur 2020 sur la section de fonctionnement donne les estimations suivantes :

-	<u>Prévu 2019</u>	-	<u>ROB 2020</u>
Recettes réelles de fonctionnement	6 450 689,06		6 760 000
dont contributions directes	1 656 584		1 700 000
dont attribution de compensation CCPR	1 440 000		1 440 000
dont DGF	245 000		230 000
dont fonds genevois	800 000		800 000
Dépenses réelles de fonctionnement	6 622 961,68		6 600 000
dont charges de personnel	2 920 000		3 000 000
effectif (au 01/01)	90,00		87
ETP	71,55		69,5
Epargne de gestion	-172 272,62		160 000
Intérêts de la dette	29 221,09		25 670,18
Epargne brute	-201 493,71		134 329,82
taux d'épargne brut (%)	-3,12		1,99
capital de la dette	117 921,40		132 921,40
Epargne nette (disponible)	-319 415,11		1 408,42
taux d'épargne net (%)	-4,95		0,02
Résultat Fonct reporté N-1	2 200 000		2 200 000

D. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

- Les résultats reportés de la section d'investissement devraient s'élever à environ 821.000€, après validation définitive du compte administratif 2019, nettement inférieur à l'an dernier (2.174.551,59 €), mais avec un programme de travaux réalisé important.



- La dotation aux amortissements des immobilisations sera, cette année, de 385.096,38 € (315.498,85 € en 2019).

- 131.974 € ont été encaissés en 2019 au titre du FCTVA, sur la base des dépenses réalisées en 2017. Le taux de compensation est toujours établi à 16,404 %. Pour mémoire, 202.552 € ont été encaissés en 2018. Compte tenu des dépenses liquidées en 2018, la somme attendue en 2020 sera supérieure.

- La taxe d'aménagement a rapporté 557.705,34 € (182.983,61 € en 2018). Elle sera calculée pour 2020 en tenant compte des permis de construire et déclarations préalables délivrés en 2018 et 2019 et des exonérations prévues par les textes. Il faudra cependant tenir compte cette année d'un retard de traitement des dossiers important au niveau du service instructeur qui décalera certainement les encaissements prévus en 2020.

- La commune pourra compter cette année sur les subventions suivantes :

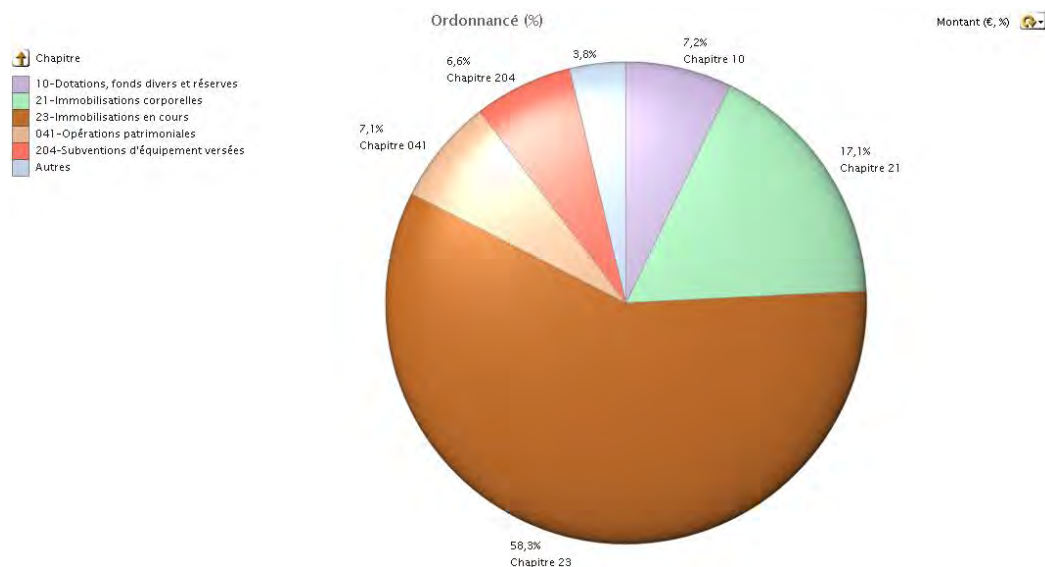
- Maison médicale :
 - 80.000 € accordé par le Département
 - 200.000 € accordé par la Région
 - 290.000 € accordé par l'Etat
- Tennis :55.000 € accordé par la FFT

Par ailleurs, une subvention a été demandée à l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour la construction du préau au groupe scolaire Georges Lacrose. La décision sera connue courant mars.

2. Dépenses d'investissement

- Le remboursement du Capital de la dette sera de 132.921,40 €, dont 72.921,40 € pour le Syane.

- 3.654.927,33 € de travaux et acquisitions ont été réalisés en 2019, contre 3.034.337,87 € en 2018, sur le programme prévu, en nette augmentation par rapport aux années précédentes.



- Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à environ 2.000.000 € à la fin de l'exercice 2019, dont notamment :

- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'opération « Saint Pierre Centre 2025 »
- Les frais d'actes consécutifs aux acquisitions de terrains de voirie réalisées, ainsi que le coût des acquisitions nécessaires à la voie verte et aux accotements de la rue du Haut-Rumilly
- L'acquisition de la maison 67 rue des Plantées
- Le solde de la démarche de signalisation verticale directionnelle, SIL et RIS
- Les travaux de pose de châssis à St Maurice
- Le déplacement du local poussettes à la crèche
- La Maîtrise d'œuvre et les travaux de construction de la maison médicale
- Les marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de Contrôle Technique et CSPS dans le cadre du projet Cohendier

- Les soldes des travaux construction de la voie verte avenue des Dignes

III. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

A. PROJETS EN PHASE D'ETUDES OU A ENGAGER

Il s'agit de projets déjà actés ou dont l'étude est en cours et qui devront se poursuivre en 2020 avec des financements nouveaux.

1. Terrains

Dans le cadre de la création du giratoire avenue du Mont-Blanc / RD 19, des acquisitions sont à réaliser pour permettre la réalisation du projet, de même que pour la construction du parking multimodal. Ces acquisitions s'élèvent à environ 220.000 €.

2. Bâtiments

- Réalisation des VRD dans le cadre de la construction de la maison médicale
- Suppression de la chaufferie et mise en œuvre d'un nouveau chauffage à l'Eglise
- Réalisation d'un préau dans la cour du groupe scolaire Georges Lacrose
- Climatisation de salles dans les écoles de Toisinges et Georges Lacrose
- Réaménagement de l'aire de skate Park
- Mise en place du projet wifi4EU

La totalité de ces travaux représente un montant global de 700.000 € environ.

3. Voirie

- 2^{ème} tranche des travaux de voie verte, dans le cadre de la convention cadre véloroute Léman Mont-Blanc (du chemin des écoliers au giratoire du PAE)
- Aménagement de la rue du Haut-Rumilly
- Prise en charge des travaux d'extension de réseau nécessaires dans le cadre de divers projets de construction

La totalité de ces travaux s'élève à environ 500.000 €.

B. REFLEXIONS

La commission de travaux s'est réunie le 13 novembre 2019 et a travaillé sur des propositions de travaux engagés ou à lancer en 2020, à mettre en réflexion et qu'il conviendra de hiérarchiser dans le temps. Ce chiffre avoisine les 12.000.000 €.

1. Bâtiments

Ont été évoqué notamment :

- La rénovation énergétique du bâtiment de St Maurice par isolation extérieure
- En continuité de la réhabilitation du presbytère en maison médicale, l'extension à prévoir pour accueillir d'autres praticiens, tels que Kiné, podologue, ...
- La création d'un local au rez-de-chaussée des Ateliers et aménagements divers
- La reprise de l'accès à la chapelle des Evaux
- Compte tenu de l'augmentation des effectifs et des classes, une réflexion doit aboutir maintenant sur les extensions à prévoir dans les 3 écoles.

2. Voirie

Font partie des réflexions importantes :

- Prolongement de trottoirs rue du stade, jusqu'à la rue des artisans, prolongement de trottoirs et reprise de chaussée rue de Bornette, création de trottoirs rue des Celliers et réalisation d'un bicouche route de Ravure, prolongement de trottoir avenue des Jourdiés
- Création d'une voie douce rue des Glières jusqu'au chemin des écoliers
- Création d'un giratoire RD 1203 / RD 19 et création de voies nouvelles avec les acquisitions foncières nécessaires et création d'un giratoire avenue de la République / avenue des Aravis
- Création d'un pôle multimodal
- Reprise du parvis du bâtiment de St Maurice ainsi que la reprise de la place
- Remplacement de l'éclairage public sur l'avenue de la République avec le SYANE et enfouissement route des Gorges du Borne, rue de la Serthaz et Toisinges
- Reprise de la couche de roulement de la route de Prelaz
- Reprise de la guérite SNCF
- Réalisation de ralentisseurs au carrefour de la route d'Arenthon et de la rue de Bajolet

3. Aménagements – matériel - mobilier

Sont également abordés :

- Création d'une aire de jeux sur le secteur de Passeirier
- Remplacement du véhicule de la Police Municipale, de la CLIO de la mairie et acquisition d'un véhicule pour le service festivités
- Acquisition de défibrillateurs pour les établissements communaux recevant du public (ERP), dans le cadre de la nouvelle réglementation
- Dans le cadre du projet d'aménagement du centre et suite aux sondages archéologiques, réalisation des fouilles prescrites par la DRAC, après finalisation des procédures de prise en charge et/ou de subventionnement.

Ces listes ne sont bien sûr pas exhaustives et pourront être amendées en fonction des besoins et des nécessités et urgences ou des opportunités à prendre en compte au cours de l'année. L'important sera de mettre en prévision, les projets que la commune est sûre de réaliser dans l'année.

Une analyse prospective financière donne les possibilités d'investissements suivantes :

	<u>Prévu 2019</u>	<u>ROB 2020</u>
Dépenses réelles d'investissement	4 731 367,99	4 800 000
dont dépenses d'équipement	4 282 828,90	4 650 000
Recettes réelles d'investissement	2 402 602,17	3 500 000
Besoin de financement	2 328 765,82	1 300 000
Résultat Inv't reporté N-1	2 174 551,59	860 000
Annuité	147 142,49	158 591,58
Virement à la section d'invest.	1 032 921,40	930 000
Solde	878 707	490 000
Encours de la dette au 31/12	1 319 808,70	1 186 887,30
Taux d'endettement (%)	20,46	17,56
Capacité de désendettement	-6,55	8,84

	<u>Prévu 2019</u>	-	<u>ROB 2020</u>	
<u>Ratios :</u>				
1 - DRF / population	1 012,38		984,49	<i>0,9725</i>
2 - Contributions directes / pop.	253,22		253,58	<i>1,0014</i>
3 - RRF / population	986,04		1 008,35	<i>1,0226</i>
4 - Dépenses d'équipement / pop.	654,67		693,62	<i>1,0595</i>
5 - Encours de la dette / population	201,74		177,04	<i>0,8776</i>
6 - DGF / population	37,45		34,31	<i>0,9161</i>
7 - Charges de personnel / DRF	44,09%		45,45%	<i>1,0310</i>
annuité de la dette / population	22,49		23,66	<i>1,0518</i>
Population	6542		6704	<i>1,0248</i>

A l'aube d'un nouveau mandat, le conseil municipal a un donc un important travail de réflexion à mener en fonction des objectifs qu'il souhaite atteindre.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement et de fonctionnement devra être dessiné avec les priorités affichées par les élus, en fonction des objectifs qu'ils souhaiteront atteindre, des nécessités conjoncturelles et des évolutions législatives. Ce plan devra servir de prospective pour le futur mandat.

2020 doit être une année de transition. Cela conduira à hiérarchiser les projets et à se poser plusieurs questions, comme, par exemple, la réduction de l'épargne de précaution, le recours à l'emprunt, la fiscalité, ... tout cela en tenant compte également des compétences prises ou à prendre par l'intercommunalité.

*** Glossaire :**

Aep : Alimentation en Eau Potable

CEE : Certificats d'Economie d'Energie

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

ETP : Equivalent Temps Plein

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

LF : Loi de finances

LLS : Logements Locatifs Sociaux

TAFNB : Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TEPCV : territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte

TH : Taxe d'Habitation

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties

Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Son emploi est d'assurer à minima le règlement des intérêts de la dette.

Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette

Epargne nette : autofinancement net : ressource disponible pouvant être réinvestie en investissement.

Capacité de désendettement : rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser sa dette en y affectant la totalité de son épargne.